



---

**ELABORATION DU PLAN DE COMMUNICATION DE  
L'ANU-BENIN POUR LA PROTECTION DES RESSOURCES  
NATURELLES DANS LA PORTION NATIONALE DU  
BASSIN DU FLEUVE NIGER AU BENIN**

*Termes de référence*

*Avril 2015*

## Sommaire

1. Contexte .....	3
2. OBJECTIFS et RESULTATS .....	4
3. Mandat du consultant .....	4
4. Produits attendus .....	5
5. Méthodologie de mise en œuvre de la mission .....	5
6. Profil .....	5
7. Durée .....	6
8. Dispositions diverses .....	6
9. Cadre du bordereau des prix unitaires (en FCFA – HT) .....	7
10. Cadre du devis estimatif (en FCFA HT) .....	8

## 1. Contexte

La gestion durable du bassin du Niger constitue l'une des priorités de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) depuis sa création.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la vision partagée « **faire du bassin du Niger, un espace commun de développement durable par une gestion intégrée des ressources en eau et des écosystèmes associés, pour l'amélioration des conditions de vie et la prospérité des populations à l'horizon 2025** », l'implication de la société civile en tant que partie prenante du processus a été initiée. La Résolution n°4 de la session extraordinaire du Conseil des Ministres tenue à Niamey le 26 juillet 2007 relative à la gouvernance dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) a décidé l'institutionnalisation des mécanismes de participation des usagers (coordinations nationales et coordination régionale) et le cadre de concertation (Forum Régional des Acteurs Usagers de l'Eau, FOREAU).

Ainsi, la Coordination Nationale des Usagères/Usagers des ressources naturelles du bassin du Niger au Bénin (CNU-Bénin) a été mise place en 2008 à l'instar des huit autres pays ayant en partage le bassin du Niger et, a été officiellement reconnue comme Association Nationale des Usagères et Usagers des ressources naturelles du bassin du Niger (ANU-Bénin) en 2011. De même des sections communales de l'ANU ont été mises en place dans chacune des treize (13) communes de la portion nationale du bassin du Niger en vue de faciliter l'implication des différents usagers à la mise en œuvre de la Vision Partagée du bassin du Niger.

L'ANU-Bénin en tant qu'Association d'usagers a pour buts de : i) favoriser les échanges, le dialogue et la concertation entre les acteurs (trices) et usagers (ères) des ressources naturelles du bassin ; ii) promouvoir la participation des différentes parties prenantes au processus de la Vision partagée de l'Autorité du Bassin du Niger et iii) œuvrer pour une gestion durable des ressources naturelles du bassin.

L'un de ses objectifs vise à élaborer et mettre en œuvre un plan de communication à l'endroit des populations et acteurs du bassin en vue d'une participation efficace au processus de développement durable du bassin du fleuve Niger.

Avec l'appui du Programme WASH-Bénin à travers le volet « promotion de la GIRE dans la portion nationale du bassin du Niger » que le PNE-Bénin pilote, l'ANU-BENIN envisage élaborer un plan de communication pour mieux informer, sensibiliser tous les acteurs à divers niveaux pour un changement de comportement afin de protéger les ressources naturelles de la portion nationale du bassin du Niger au Bénin.

Les présents termes de référence sont élaborés pour l'exécution de la mission portant "**Elaboration d'un plan de communication pour l'ANU-Bénin**".

## 2. Objectifs et Résultats

L'objectif de la mission est de conduire le processus d'élaboration d'un plan de communication pour l'ANU-Bénin en vue d'informer et de sensibiliser les usagers de la ressource et les acteurs locaux pour la préservation des ressources naturelles du bassin du Niger au Bénin.

Spécifiquement, il s'agit de :

- analyser les problèmes liés à la gestion des ressources naturelles de la portion nationale du bassin du Niger au Bénin ;
- formuler des objectifs de communication ;
- identifier les cibles ;
- définir les stratégies de communication en précisant les canaux et supports de communication les plus appropriés ;
- identifier les thématiques et messages spécifiques de communication ;
- élaborer le plan de communication;
- élaborer un plan d'opérationnalisation du plan de communication et un plan de suivi-évaluation de l'exécution du plan de communication.

L'atteinte de cet objectif devra se traduire par l'obtention des résultats suivants :

- les différentes parties prenantes sont connues ;
- les thématiques et message spécifiques de communication sont identifiés
- les canaux/supports de communication appropriés sont connus ;
- le plan de communication est disponible ;
- un système de suivi-évaluation et de mise en œuvre du plan de communication est élaboré.

## 3. Mandat du consultant

La mission du consultant est d'assurer la préparation et la conduite du processus de façon professionnelle jusqu'à l'élaboration du plan de communication.

Pour cela, il devra:

- travailler en étroite collaboration avec le Bureau Exécutif de l'ANU-BENIN / et toutes les parties prenantes ;

- définir et formuler de façon claire et précise les objectifs de communication ;
- proposer et décrire clairement les techniques de communication pertinentes ;
- définir le cadre institutionnel de mise en œuvre efficace du plan de communication.

#### **4. Produits attendus**

Il est attendu du consultant les produits ci-après :

- une note méthodologique de conduite de la mission qui sera validée au cours de la réunion de cadrage méthodologique ;
- les supports de communication élaborés ;
- le rapport provisoire de la mission contenant le plan de communication et ainsi que les plans de suivi-évaluation de l'exécution du plan de communication et de mise en œuvre du plan à déposer en trois (3) copies imprimées et une copie sur CD Rom. ;
- le rapport définitif intégrant les observations et corrections proposées par l'atelier de validation, à déposer en trois (3) copies imprimées et une copie sur CD Rom.

#### **5. Méthodologie de mise en œuvre de la mission**

Le consultant devra adopter une approche participative lui permettant d'échanger efficacement avec les différents acteurs impliqués dans la gestion des ressources naturelles de la portion nationale du bassin du Niger au Bénin.

Il s'agit surtout du/des :

- bureau ANU-BENIN, organe d'exécution de l'initiative ;
- PLE/ Borgou, Alibori et Atacora-Donga ;
- Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE Bénin) ;
- Services déconcentrés de l'Etat au niveau communalen l'occurrence les CeCPA et les SCEPN ;
- treize (13) communes ayant en partage le bassin du Niger ;
- Association Communale des Usagers (ACU) des 13 communes du bassin;
- Centre Régional de Promotion Agricole (CeRPA) Borgou –Alibori, Atacora – Donga et les Inspections Forestières ;
- radios communautaires rurales des treize communes.

#### **6. Profil**

Le consultant doit être un environnementaliste, ou un socio-anthropologue, ou un spécialiste en communication disposant d'au moins cinq (5) ans d'expériences en conduite de missions similaires. Il doit avoir une bonne connaissance du secteur de l'eau et de la

gestion durable des ressources naturelles et être expérimenté dans la conception et la mise en œuvre d'un plan de communication. Une bonne connaissance de l'espace de la portion béninoise du bassin de Niger serait un atout.

## 7. Durée

La mission va durer dix (10) jours ouvrés et répartis sur un maximum de trois (3) semaines.

L'offre technique doit comprendre les points suivants :

- Observations sur les TdRs ;
- Méthodologie détaillée ;
- Chronogramme d'exécution ;
- Equipe de réalisation de la mission : CV et copies des diplômes ;
- Références d'exécution de missions analogues.

L'offre financière doit

- la lettre de soumission datée, signée et indiquant le montant de l'offre ;
- le bordereau des prix unitaires avec détails des coûts ;
- le devis estimatif en HT daté et signé.

L'offre technique et l'offre financière seront mises dans deux enveloppes séparées, portant respectivement les mentions « **Offre Technique** » et « **Offre financière** », le tout emballé dans une enveloppe portant la mention « **dossier de soumission pour la mission portant Elaboration d'un plan de communication pour la protection des ressources naturelles dans la portion nationale du bassin du fleuve Niger au Bénin** ».

Les offres sont à déposer au siège de l'ANU-BENIN à Malanville ancien local de la Mairie de Malanville ou le PLE Borgou, sis siège APIC-ONG au quartier KPEBIE, Face Hôtel Central de Parakou au plus tard le ...../...../ 2015 à 18heures.

## 8. Dispositions diverses

Le maître d'ouvrage à savoir l'ANU-Bénin se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

L'équipe de Consultants retenue s'engage à ne pas offrir à des tiers, et/ou à ne pas solliciter, accepter ou se faire promettre pour lui ou pour autrui directement ou indirectement, des dons ou autres avantages considérés ou pouvant être considérés comme une pratique illégale ou de corruption.

## 9. Cadre du bordereau des prix unitaires (en FCFA - HT)

N° PRIX	DÉSIGNATION	UNITÉ	PRIX UNITAIRE en chiffre	PRIX UNITAIRE en lettre
<b>1</b>	<b>Honoraires</b>			
1.1	Prestations du Consultant	H-J		
1.2	Prestations de l'Assistant/Consultant	H-J		
<b>2</b>	<b>Per diem</b>			
2.1	Consultant	Unités		
2.2	Assistant Consultant	Unités		
<b>3</b>	<b>Frais de fonctionnement du matériel roulant, toutes sujétions incluses</b>			
3.1	Frais de fonctionnement du matériel roulant du Consultant	Jours		
<b>4</b>	<b>Rapports</b>			
4.1	Rapport provisoire en trois (03) exemplaires	Unité		
4.2	Rapport définitif en trois (03) exemplaires	Unité		

Fait à Malanville, le.....2015

Le soumissionnaire

(Nom, prénoms, signature et caché)

## 10. Cadre du devis estimatif (en FCFA HT)

N° PRIX	DÉSIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en chiffre	PRIX TOTAL
<b>1</b>	<b>Honoraires</b>	H/J			
1.1	Revue documentaire	H/J			
1.2	Collecte de données	H/J			
1.3	Traitement et analyse des données	H/J			
1.4	Rédaction des rapports provisoires et définitifs	H/J			
	<b>Sous-total 1</b>				
<b>2</b>	<b>Per diem</b>	H/J			
2.1	Consultants	H/J			
	<b>Sous-total 2</b>				
<b>3</b>	<b>Frais de fonctionnement du matériel roulant, toutes sujétions incluses</b>	J			
3.1	Frais de fonctionnement du matériel roulant pour le Chef de mission	J			
	<b>Sous-total 3</b>				
<b>4</b>	<b>Rapports</b>	H/J			
4.1	Rapport provisoire en trois (03) exemplaires	H/J			
4.2	Rapport définitif en trois (03) exemplaires	H/J			
	<b>Sous-total 5</b>				
	<b>TOTAL (HT) 1 + 2 + 3 + 4</b>				

Le soumissionnaire  
(Nom, prénoms, signature et caché)